

**DESTINATAIRES** : Les membres de Barreau de Montréal

**EXPÉDITEUR** : Me François Bourque, directeur des Services judiciaires de Montréal

**OBJET** : Réorganisation administrative des Services judiciaires civils de Montréal

**DATE** : Le 10 décembre 2015

Avec l'entrée en vigueur du nouveau *Code de procédure civile* (ci-après le « NCPC ») et afin de mieux faire face aux nouveaux défis que ce dernier nous apportera, une réorganisation du Service du greffe civil (y compris la salle des dossiers et du Greffe des notaires), du Service des rôles civils et du Service des jugements, chambre commerciale et faillites a été rendue nécessaire.

Cette réorganisation, qui implique une répartition différente des activités et tâches par rapport à la situation actuelle, est calquée sur le modèle des phases de cheminement d'un dossier, à savoir : l'ouverture et la mise à jour; la mise au rôle et l'audition; le jugement et l'exécution. Elle suit, d'une certaine façon, la logique de rédaction du NCPC.

Par ailleurs, celle-ci comprend la création d'un guichet unique en matière civile, sauf pour ce qui est de la gestion des rôles de pratique et du greffe de la Division des petites créances, qui sera localisé au Service du greffe civil.

La nouvelle configuration des services judiciaires civils se présentera donc comme suit :

<b>Service du greffe civil</b>	<b>Service des rôles civils</b>	<b>Service des jugements</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Ouverture des dossiers dans toutes les juridictions.</li><li>• Application du Tarif civil et du Tarif de la faillite.</li><li>• Traitement des demandes d'autorisations judiciaires.</li><li>• Centralisation de la saisie informatique des demandes introductives d'instance, ainsi que la plupart des actes de</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gestion des activités liées à la préparation de tous rôles de la cour et ce, à l'égard de toutes les juridictions.</li><li>• Traitement des jugements interlocutoires, à l'égard de toutes les juridictions</li><li>• Gestion des activités liées au traitement des protocoles, des conférences de gestion et des</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Traitement des demandes d'inscriptions par défaut et des documents et pièces qui y sont joints (compétence du greffier spécial).</li><li>• Traitement des jugements mettant fin à l'instance, à l'égard de toutes les juridictions.</li><li>• Homologation et vérification des états de frais par le greffier.</li></ul>

<p>procédure produits en cours d'instance et ce, à l'égard de toutes les juridictions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centralisation des demandes de consultation des dossiers, des demandes de photocopies ainsi que des demandes de retrait de pièces et ce, à l'égard de toutes les juridictions.</li> </ul>	<p>conférences de règlement à l'amiable (C.R.A.).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge du Registre des pensions alimentaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centralisation du traitement des demandes d'émission de certificat de non appel.</li> <li>• Gestion des avis d'exécution.</li> </ul>
---	--	---

Il est également à noter qu'afin d'accélérer le traitement de certaines procédures, chacun des services mettra à votre disposition des boîtes de dépôt pour les procédures suivantes, après le paiement des frais judiciaires au Service du greffe civil, s'il y a lieu :

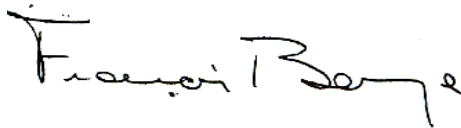
<b>Service du greffe civil</b>	<b>Service des rôles civils</b>	<b>Service des jugements</b>
<p>À l'égard de toutes les juridictions :</p> <p><b>Au 1.122 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes demandes, actes de procédure, pièces, rapports et autres écrits non spécifiés pour les autres services.</li> </ul> <p><b>Au 1.140 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les demandes de consultation de dossier et de copie d'un document provenant d'un dossier</li> </ul>	<p>À l'égard de toutes les juridictions :</p> <p><b>Au 1.156 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les demandes et les actes de procédure avec une date de présentation (incluant les demandes d'inscription par défaut avec date de présentation).</li> <li>• Les preuves de notification des demandes introductives d'instance (qui comportent une date de présentation) <u>BROCHÉES</u> à une copie de cette demande.</li> </ul> <p><b>Au 1.150 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les protocoles d'instance.</li> <li>• Les désistements.</li> <li>• Les règlements hors de cour.</li> </ul>	<p>À l'égard de toutes les juridictions :</p> <p><b>Au 1.146 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les demandes d'inscriptions par défaut (sans date de présentation) et les documents et pièces qui y sont joints (compétence du greffier spécial).</li> <li>• Les demandes d'homologation et de vérification des états de frais par le greffier.</li> <li>• Les demandes d'émission de certificat de non appel.</li> <li>• Gestion des avis d'exécution.</li> <li>• Les acquiescements à la demande et les documents et pièces qui y sont joints.</li> <li>• Les documents requis, suite à un avis</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les avis de surseoir.</li><li>• Les documents requis, suite à un avis de dossier incomplet du Service des rôles civils.</li><li>• Les demandes de transfert de juridiction de consentement, sauf pour les petites créances.</li><li>• Les inscriptions pour instruction et jugement.</li></ul>	de dossier incomplet du Service des jugements.
--	--	--

Pour les envois postaux, vous pourrez transmettre directement au Service concerné les procédures dont il assurera le traitement, tel qu'elles apparaissent au tableau, en incluant votre paiement pour les frais judiciaires. Pour ce faire, vous serez invités à adresser vos procédures en utilisant le nom du Service concerné et son numéro de local tel que mentionné plus haut.

Cette réorganisation sera mise en place graduellement à compter du 5 janvier 2016. D'autres communiqués sont donc à venir qui vous informeront à l'avance de changements méritant d'être portés à votre attention.

Merci à l'avance de votre collaboration,



M<sup>e</sup> François Bourque  
Directeur des services judiciaires civils de Montréal.

FB/md

